

## Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) UNIVERSITES : DETOURNEMENT DU FONDS ... !

Le 31 août 2016, à l'occasion de l'université d'été de la Conférence des présidents d'université, Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé le financement de la sécurisation des universités via le prélèvement de 30 millions d'euros sur le budget du FIPHFP pour l'année 2016. Certes, les universités subissent des réductions budgétaires drastiques ne permettant pas de financer un système de sécurité suffisant ! Mais est-ce la solution de prélever dans ce fonds d'insertion ? L'UIAFP-FO DIT NON ! L'amélioration de l'accès à l'emploi de ces agents ne peut être fonction de politiques conjoncturelle et sécuritaire.

Déjà, depuis plusieurs années, les universités bénéficient d'un taux dérogatoire en ne payant qu'un tiers environ du montant prévu lorsqu'elles ne satisfont pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

Si la fonction publique respectait les règles, à savoir favoriser l'embauche de personnes handicapées en son sein, les taux dérogatoires ne seraient plus de mise. De nombreux ministères et employeurs publics sont bien loin d'être exemplaires dans ce domaine.

De même, de nombreux exemples montrent que l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique souffre de carences et nécessiterait l'utilisation de ce fonds. La loi du 11 février 2005 prévoyait que tous les établissements accueillant du public soient accessibles au 1er janvier 2015 sous peine d'une amende de 45 000 euros passé ce délai. Un constat s'est imposé dès 2014 : de gros retards ont été pris dans ce domaine. Une nouvelle loi en date du 5 août 2015 octroie donc un délai supplémentaire allant parfois jusqu'à 9 ans ! Les universités sont directement concernées par ce report, certaines étant même demandeuses. En effet, elles peinent à mettre aux normes des établissements anciens : où sont les ascenseurs ? les rampes d'accès ? les systèmes de visio-interprétation ? les imprimantes en braille ? Là même où le ministère de l'Enseignement supérieur défend la création de relais handicaps pour les étudiants (où, au passage, la formation du personnel est insuffisante), il fait de l'accessibilité au rabais ! L'UIAFP-FO revendique une meilleure praticabilité pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées grâce, notamment, à un usage adapté du FIPHFP.

L'Union Interfédérale des agents de la Fonction publique FORCE OUVRIERE dénonce vivement cette utilisation abusive de fonds qui sont pourtant nécessaires à l'adaptation des postes de travail et des locaux, à la formation de professionnels...

Fait à PARIS, le 25 octobre 2016